

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CREHEN**

**SEANCE DU 25 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le dix-huit mai, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LECAILLIER, Maire.

**PRÉSENTS** : M. LECAILLIER, Maire  
Mmes COTIN et LAIGO, MM. CADE et LOQUEN, Adjoints  
Mmes JOUFFE, LAFORGE, LEMONNIER, LONCLE et MENIER,  
Conseillères Municipales  
MM. BEDFERT, BIARD, BOITTIN, BOURGET et THOMAS  
Conseillers Municipaux

**EXCUSÉS** : Mmes DETOT (procuration à Mme COTIN) et LECORGUILLÉ  
(procuration à Mme LONCLE)  
MM. GRAS (procuration à M. CADE) et PÉRON (procuration à Mme  
MENIER)

Monsieur BOURGET André a été élu Secrétaire.

--- ==0== ---

**1. PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

Le Maire rappelle que la copie intégrale du registre des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 27 avril 2018 a été transmise à chaque conseiller avant la présente réunion.

Il invite les Conseillers Municipaux à faire part de leurs observations éventuelles.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la réunion du 27 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

**2. RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET COMMISSIONS ADMINISTRATIVES**

Le Maire rappelle que, lors de sa séance du 28 mars 2014, le Conseil Municipal avait convenu que les délégués de la commune de Créhen au sein des syndicats intercommunaux et commissions administratives donnent au Conseil Municipal un rapide compte-rendu et l'informent des décisions prises.

Il invite les délégués ayant participé à une réunion depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 27 avril 2018 à y procéder :

- Réunion publique travaux à la Croix Janet : Jean-Luc CADE  
- Réunion sur la fusion de communes à Pluduno : Pierre LECAILLIER

## **3. PLUI (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL)**

### **PROPOSITION DE ZONAGE**

Monsieur Jean-Luc CADE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, rappelle au Conseil Municipal que la compétence urbanisme ayant été transférée à Dinan Agglomération, le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est en cours de révision pour tout le nouveau territoire de l'agglomération.

Il ajoute que chaque commune reste libre de proposer ses projets de développement et ses zones à urbaniser dans la limite d'un certain nombre d'hectares et du respect du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) de l'ensemble du territoire.

Il propose de maintenir toutes les zones AU (A Urbaniser) de l'actuel PLU en vigueur, et d'ajouter une bande constructible à l'est de la zone 1 AU2 Impasse de la Fontaine, ainsi que le long de la rue de la Fontaine tout en préservant la bande de 100 m autour de la ferme de Talva.

Il propose d'agrandir le zonage au sud de la Départementale de part et d'autre de la rue du Vaugourieux.

Il propose de considérer que la centralité du bourg est élargie de la place de l'Eglise à la route départementale où l'on trouve les commerces (pharmacie, garage, crêperie, salon de coiffure et Négoce Automobile).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CADE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1) valide toutes les propositions de zonage présentées par Monsieur CADE,
- 2) considère que le développement du secteur du Frost et du Placis se justifie pour éloigner les habitations de la laiterie et des nuisances causées par son extension, et propose d'ajouter la parcelle A007 à la zone 2AU1,
- 3) demande à Monsieur CADE et Monsieur le Maire, les représentants de la commune aux commissions d'élaboration du PLU Intercommunal, de défendre ces projets dans la limite du nombre d'hectares qui seront autorisés sur Créhen (environ 10 ha),
- 4) décide d'attendre le rapport de l'étude sur le bruit en cours le long de la laiterie pour maintenir ou non constructibles les terrains le long de la laiterie.

## **4. PROGRAMME DE LUTTE COORDONNÉE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE**

Madame Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, explique au Conseil Municipal qu'il n'est plus à démontrer que les espèces invasives représentent une menace pour la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes, mais également vis-à-vis des dommages économiques et des impacts significatifs sur la santé publique. Dans l'attente de l'adaptation du cadre réglementaire national (traduction de la réglementation européenne 1143/2014), le rôle des collectivités territoriales est stratégique pour endiguer ce phénomène.

La population de frelons asiatiques diminue en Bretagne. Une baisse confirmée par la Fédération des Groupements contre les Organismes Nuisibles (FGDON), qui surveille de près l'évolution du frelon asiatique. En 2017, 16 500 nids ont été détruits contre 18 820 en 2016. Face à ce constat positif, il est important de maintenir la pression contre cet insecte.

Considérant :

La délibération communautaire prise le 26 mars 2018 en faveur de la mise en œuvre du programme de lutte coordonnée contre le frelon asiatique à l'échelle du territoire de Dinan Agglomération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) approuve la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement, de communication, de suivis technique et administratif seront prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération,
- 2) approuve la demande de contribution financière communale faite par Dinan Agglomération, à hauteur de 50 % des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques. Dinan Agglomération éditera un titre exécutoire en fin de campagne, sur la base du bilan financier arrêté,
- 3) autorise le Maire à signer la convention spécifique pour une lutte coordonnée contre le frelon asiatique et les documents afférents.

## **5.MISE EN SÉCURITÉ ET CRÉATION DE LIAISONS DOUCES** **MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur Jean-Luc CADE, Adjoint au Maire chargé de la voirie communale, rappelle la décision prise lors de la séance du 15 décembre 2017 et du 27 avril 2018 de réaliser des travaux de mise en sécurité à la Croix Janet.

Il explique que la commission voirie a revu le projet à la baisse. Il donne lecture de l'estimation financière réalisée par le cabinet Infraconcept qui s'élève à 200 930,00 €HT dont 190 430,00 €HT pour la partie « liaison douce ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CADE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) modifie comme suit le plan de financement :

• Frais d'étude .....	=7 816,17	HT
.....		
• Travaux (écluses).....	= .....10 500,00 €HT	
• Travaux sécurisation piétons .....	= .....190 430,00 €HT	
Total .....	= .....208 746,17 €HT	
• Subvention DETR (35% des travaux) ....	= .....70 325,00 €HT	
• Subvention Régionale (20% liaisons douces) ...	= .....38 086,00 €HT	
• Amendes de polices (30% des travaux)..	= .....60 279,00 €HT	
• Solde commune .....	= .....40 056,17 €HT	

2) décide que les travaux seront réalisés en deux phases :

- la première phase comprendra les travaux sur l'axe Créhen/Corseul (voirie + liaisons douces) ainsi que les liaisons douces sur l'axe Plancoët/Languenan. Les travaux débiteront à partir de septembre 2018.
- la deuxième phase comprendra la voirie définitive et les chicanes sur l'axe Plancoët/Languenan et sera programmée en 2019 en coordination avec le Département qui financera la bande de roulement.

3) autorise le Maire à lancer l'appel d'offres, à faire les demandes de subventions et à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

## **6. PROJET DE CRÉATION DE LIAISONS DOUCES**

Madame Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, rappelle au Conseil Municipal sa volonté de créer des liaisons douces afin de permettre aux piétons et aux cyclistes de se déplacer en sécurité d'un village à l'autre.

Elle explique que la commission chargée du dossier a sélectionné quatre secteurs à aménager : la Croix Janet, la Ville d'Est, la rue de la Touche et l'allée de Kilmore Quay ainsi que la route allant de la pharmacie à la Jannais.

Elle propose que ces secteurs soient sécurisés avec un espace complètement dédié aux piétons et aux vélos. Pour créer un lien entre ces secteurs, la commission propose de créer des liaisons en route partagée avec un simple marquage au sol. Tous ces secteurs ont été sélectionnés car ils sont le lien entre nos gros villages et le bourg et entre Créhen et les communes limitrophes. Elle ajoute que le projet tient compte des voies vélos déjà créées à l'échelle intercommunale, le but étant de les relier entre elles.

Elle présente l'étude estimative et invite le Conseil à établir un phasage des travaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) valide l'avant-projet de création de liaisons douces et le planning prévisionnel ci-dessous :

✓ 2 <sup>ème</sup> semestre 2018	La Croix Janet
✓ 2019	La Touche et l'allée Kilmore Quay, la Ville d'Est et les liaisons en route partagée
✓ 2020	La route de la pharmacie à La Jannais

2) valide le plan de financement suivant :

• La Croix Janet .....	=	.....190 387,00 €HT
• La Touche et l'allée Kilmore Quay .....	=	.....73 050,00 €HT
• La Ville d'Est .....	=	.....60 191,00 €HT
• Les liaisons en route partagée .....	=	.....10 010,00 €HT
• La route de la pharmacie à la Jannais.....	=	..... <u>172 459,00 €HT</u>
Total .....	=	.....506 097,00 €HT
• Subvention contrat ruralité (20 %) .....	=	.....101 220,00 €HT
• Contrat de territoire (30% de 336 000€) .....	=	.....100 800,00 €HT
• Commune (autofinancement).....	=	.....304 077,00 €HT

3) donne pouvoir au Maire de faire les demandes de subventions et de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## **7. TRAVAUX COMPLEXE LOUIS HAMON**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, pour la réalisation des travaux du complexe Louis Hamon, un ordre de service a été donné à toutes les entreprises le 27 février 2017 prévoyant un délai d'exécution de 13 mois (12 mois de travaux et 4 semaines de préparation).

Il explique que les travaux ont pris du retard et se sont achevés le 5 avril 2018 et propose de prolonger d'autant les ordres de service.

## N° 2018.06

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### **8.ACQUISITION DE VAISSELLE**

Monsieur Bernard LOQUEN, Adjoint au Maire chargé des bâtiments communaux, explique au Conseil Municipal la nécessité d'acheter un complément de vaisselle en réassort pour la salle polyvalente.

Il présente des devis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la société CHOMETTE de Grigny (91) pour la somme de 909,53 €HT (1 091,44 €TTC) et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

### **9.CHANGEMENT DE STANDARD ET DES TÉLÉPHONES DE LA MAIRIE**

Monsieur Bernard LOQUEN, Adjoint au Maire chargé des bâtiments communaux, explique au Conseil Municipal la nécessité de changer le standard et tous les téléphones de la mairie, l'école et la bibliothèque qui sont devenus obsolètes.

Il ajoute la nécessité de mettre à niveau les interconnexions entre les trois sites et présente des devis.

Il demande à Monsieur BEDFERT (concerné par le sujet) de ne pas participer au vote et de sortir de la salle le temps des délibérations.

Après en avoir délibéré, à la majorité (18 pour et 1 abstention Monsieur BEDFERT), le Conseil Municipal :

- 1) retient l'offre de la société FAUCHÉ de Dinan pour la somme de 4 684,75 €HT pour la mise à jour de l'autocom et la refonte du matériel actif,
- 2) accepte la redevance annuelle de 419 €HT pour la maintenance du matériel,
- 3) donne pouvoir au Maire de signer le devis correspondant et tous les documents se rapportant à cette affaire.

### **10.TRAVAUX GARDERIE PÉRISCOLAIRE**

Monsieur Bernard LOQUEN, Adjoint au Maire chargé des bâtiments communaux, rappelle au Conseil Municipal les recommandations de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) qui impose d'installer des petites toilettes supplémentaires dans la garderie et d'agrandir une des salles de sommeil.

Il explique que la solution consiste à faire des toilettes pour les petits dans la salle de repos attenante à la cuisine et de casser une cloison entre les deux autres petites salles pour agrandir la salle de sieste, tout en installant une porte à galandage pour permettre la séparation les soirs où les enfants font leurs devoirs avec les bénévoles.

Il présente différents devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1) accepte l'offre de la société LEBORGNE Sylvain de Pluduno pour l'installation sanitaire pour la somme de 4 352,83 €HT (5 223,40 €TTC),
- 2) accepte l'offre de la société LESAGE Menuiserie de Ploubalay pour la transformation de la cloison pour la somme de 1 276,95 €HT (1 532,34 €TTC),

- 3) donne pouvoir au Maire de signer les devis correspondants et tous les documents se rapportant à cette affaire.

## **11. ORGANIGRAMME DES CLEFS DU COMPLEXE LOUIS HAMON** **GESTION DES PASS**

Madame Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée de la vie associative, rappelle au Conseil Municipal sa décision prise lors de la séance du 23 février dernier de créer un organigramme de clefs pour le complexe Louis Hamon, de fournir un pass gratuit à chaque association utilisatrice et de demander une caution de 40 € par clef supplémentaire souhaitée.

Elle explique que ces cautions sont encaissées et cela pose des problèmes financiers à des associations qui ont un budget limité et qui ont besoin de plusieurs clefs pour les encadrants et les entraîneurs.

Elle propose la gratuité des pass demandés et la facturation de 40 € pour les pass supplémentaires en cas de perte.

Après en avoir délibéré, à la majorité (10 pour et 9 contre : favorables à une gratuité), le Conseil Municipal :

- 1) décide d'accorder un pass gratuit par association, de demander une caution de 15 € par pass supplémentaire, et de facturer 40 € le pass perdu ou manquant. Seules les cautions seront remboursées lorsque l'association rendra les clefs en cas d'arrêt d'utilisation de la salle,
- 2) autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

## **12. ORGANISATION DU FORUM DES ASSOCIATIONS**

Madame Marie-Christine COTIN, Adjointe au Maire, explique que depuis plusieurs années un forum des associations intercommunal est organisé. Elle précise que le grand forum est né de l'entente de la majorité des communes de l'ancienne communauté de communes Plancoët/Plélan et de leurs associations.

L'organisation était jusqu'à présent facilitée par la mise à disposition d'un agent animateur de la communauté de communes.

Elle précise qu'au principe de l'équité, Dinan Agglomération a décidé de ne pas mettre d'agent à disposition cette année et que les communes doivent s'organiser entre elles.

Elle ajoute que les bénévoles qui faisaient jusqu'à présent partie de l'entente se sont réunis et ont décidé de maintenir le forum prévu le 8 septembre prochain à Créhen.

Elle donne lecture du courrier de cette entente de bénévoles représentants des communes et des associations locales qui proposent que le grand forum soit maintenu, que la commune qui l'accueille (alternativement : Créhen, Pluduno, Plancoët et Plélan) prenne en charge les frais (temps de travail de la secrétaire pour la transmission des informations et faire le lien entre les uns et les autres, publicité, affichage, vin d'honneur le jour du forum...), et que cette commune sollicite les autres collectivités de l'ancien territoire Plancoët/Plélan pour une contribution financière à hauteur des frais engagés (maximum 0,30 € par habitant).

Elle ajoute que cette année le forum aura lieu à Créhen. Madame Bettina REHEL s'occupera du secrétariat. La commune règlera tous les frais d'organisation et nous en demanderons le remboursement aux autres communes proportionnellement à leur nombre

## N° 2018.06

d'habitants. Dans le cas où la commune refuserait de contribuer financièrement, une de ses associations pourrait quand même participer à condition de verser 20 € de frais d'inscription. De même, si un des services de Dinan Agglomération veut venir se faire connaître lors du forum, une contribution de 50 € lui sera demandée.

Elle invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé de Madame COTIN,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1) accepte le principe d'une répartition financière par commune et de créer une régie recettes « forum des associations » afin d'encaisser les éventuelles contributions des associations dont les communes n'accepteraient pas de contribuer aux frais d'organisation,
- 2) accepte d'organiser le grand forum cette année,
- 3) autorise le Maire à engager la dépense et à refacturer aux autres communes les frais proportionnellement à leur nombre d'habitants,
- 4) autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

### **13. BUDGET COMMUNAL**

#### **DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de modifier comme suit les crédits inscrits au budget primitif « commune » de l'exercice 2018.

#### **• Section de fonctionnement – dépenses**

✓ Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections

. Art 6811 : dotations aux amortissements ..... + 11 598,19 €

✓ Chapitre 023 : virement à la section d'investissement

. Art 023 : virement à la section d'investissement ..... - 11 598,19 €

#### **• Section d'investissement - dépenses**

✓ Opération 70 : complexe Louis Hamon

. Art 2135 : installation générale ..... - 2 000,00 €

. Art 2121 : plantations arbres et arbustes ..... + 2 000,00 €

✓ Opération 998 : opération financière

. Art 020 : dépenses imprévues ..... - 10 698,59 €

. Art 4818 (chapitre 040) : charges à répartir ..... - 899,60 €

#### **• Section d'investissement - recettes**

✓ Opération 998 : opération financière

. Art 021 : virement de la section de fonctionnement ..... - 11 598,19 €

### **14. BUDGET LOTISSEMENT • DOMAINE DE L'ARGUENON •**

#### **DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur s'est glissée dans le budget « Lotissement du Montafilan » 2018.

Il explique que l'excédent 2017 à reporter est de 59 546,84 € et non 59 456,84 € comme indiqué dans le budget voté le 30 mars.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

## N° 2018.06

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier comme suit les crédits inscrits au budget primitif « Lotissement Domaine de l'Arguenon » de l'exercice 2018 :

### **• Section d'investissement - dépenses**

. Art 1641 : emprunt ..... + 90,00 €

### **• Section d'investissement - recettes**

. Art 001 : résultat d'investissement reporté ..... + 90,00 €

*Délibération exécutoire  
après transmission  
à la Sous-Préfecture de DINAN  
et publication, le 4 juin 2018  
Le Maire,*

*Délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme*

*Le Maire,*

*Pierre LECAILLIER.*

*Pierre LECAILLIER.*